

# Le développement durable en région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région



Comment la Région Rhône-Alpes relève-t-elle  
le défi du **développement durable** ?

## Introduction

*«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»*

rapport Brundtland de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement, 1987

L'objectif du développement durable est de définir des schémas qui concilient les trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines, les « trois piliers » du développement durable à prendre en compte, par les collectivités comme par les entreprises :

- **Environnemental** : compatibilité entre l'activité de l'entreprise et le maintien des écosystèmes. Il comprend une analyse des impacts de l'entreprise et de ses produits en termes de consommation de ressources, production de déchets, émissions polluantes...
- **Social** : conséquences sociales de l'activité de l'entreprise au niveau de tous ses échelons : employés (conditions de travail, niveau de rémunération...), fournisseurs, clients, communautés locales et société en général.
- **Économique** : performance financière « classique », mais aussi capacité à contribuer au développement économique de la zone d'implantation de l'entreprise et à celui de tous les échelons.



## Développement durable : un engagement régional

Rhône-Alpes est l'une des régions d'Europe où les espaces naturels sont les plus riches. Avec **6 parcs** couvrant 15% de son territoire (Vercors, Pilat, Chartreuse, Massif des Bauges, Haut Jura et Monts d'Ardèche), elle est la région française qui compte le plus grand nombre de parcs naturels régionaux.

En 2006, la Région Rhône-Alpes a consacré 10,5 millions d'euros en faveur d'actions pour la sauvegarde de ces parcs naturels.



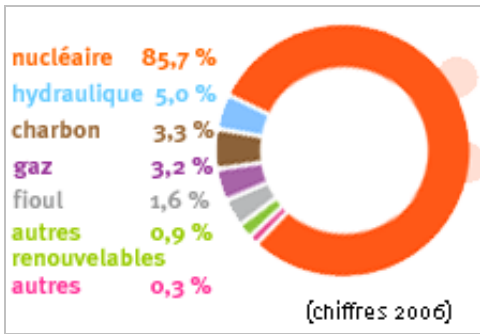
La politique de la région en matière d'écologie ne s'arrête pas à la simple protection de ces espaces naturels, et dépasse largement la simple préservation des ressources existantes.

Conscient de la crise écologique et de l'urgence de sauvegarder l'environnement, l'intégration des principes du développement durable dans l'ensemble des actions de la Région a été placée au cœur de la nouvelle politique menée par la région Rhône-Alpes.

La démarche régionale vers un développement durable s'articule autour des deux axes

- L'intégration du développement durable dans l'ensemble des politiques et actions du Conseil régional.
- La mise en place des dispositifs de conseil et soutien aux initiatives des partenaires, des territoires et des citoyens.

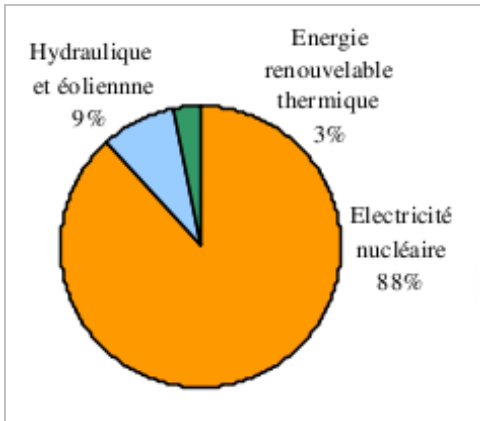
## Situation énergétique en France et en Rhône Alpes



Répartition entre les différentes sources d'énergie primaire utilisée en France par EDF en 2006

Sources : [www.edf.fr](http://www.edf.fr) - Rapport annuel du développement durable -

La part moyenne de production d'énergies renouvelables en France est donc de 6,1% de la production totale d'énergie en 2006 !!

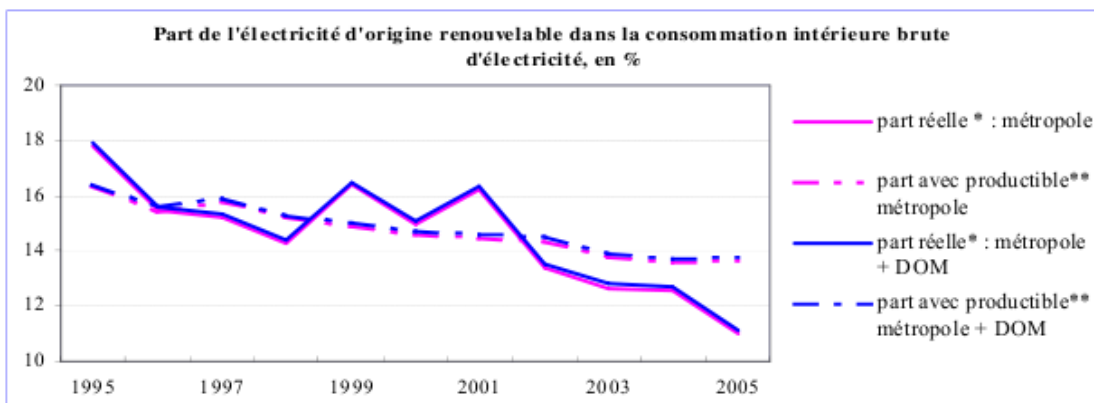
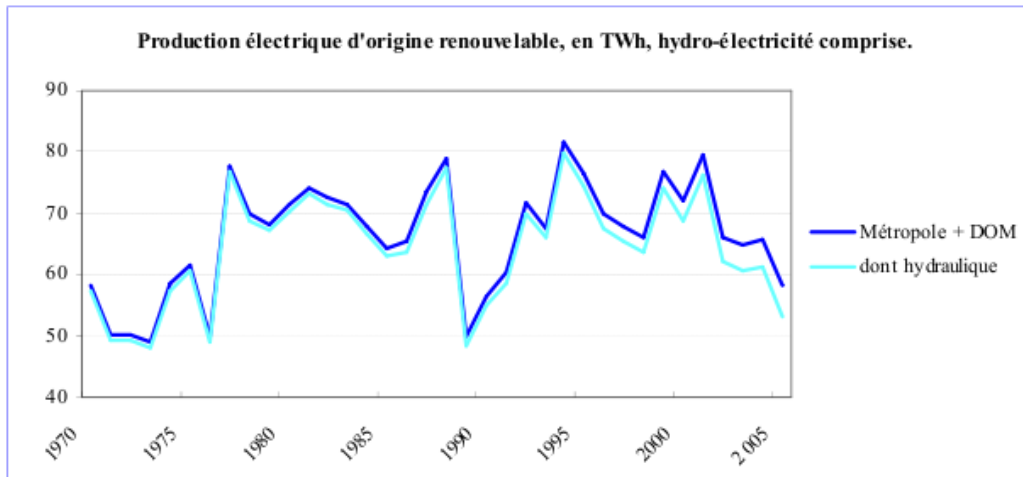


Production d'électricité en Rhône-Alpes pour l'année 2002.

Sources : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, publié en 2006. [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

La part moyenne de production d'énergies renouvelable en France était de 15% en 2002, alors que ce chiffre n'était que de 12% en Rhône-Alpes.

**Pour rappel, la France s'est engagée à atteindre 21% d'énergie renouvelable en 2010.**



## Actions de la région

Le contexte énergétique européen et national évolue : libéralisation du marché électrique et gazier, préoccupations environnementales, intégration de l'énergie dans les réflexions d'aménagement du territoire, essor industriel de technologies relatives aux énergies renouvelables. Dans ce nouveau paysage énergétique, **Rhône-Alpes s'engage**.

L'industrie de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque se développe. La région a d'ailleurs prévu de consacrer **100 millions d'euros pour développer les énergies propres** dans les années à venir (Sources : journal régional n°5).

La Région lutte aussi contre l'effet de serre en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et en subventionnant des projets régionaux concernant les habitats collectifs ou individuels.

L'objectif annoncé est l'intégration des principes du développement durable dans l'ensemble des politiques de la Région : au-delà de cet objectif, élus, personnels de la Région et citoyens doivent être sensibilisés au développement durable, en partageant une culture commune axée sur le respect des générations futures.

En mai 2006, la région a proposé 65 actions, apparues prioritaires et pilotes : formation au développement durable, maîtrise des déplacements personnels, économie d'énergie et de ressources, achats éthiques, recherche de haute qualité environnementale (label HQE) :

[www.rhonealpes.fr/content\\_files/65\\_actions\\_dd.pdf](http://www.rhonealpes.fr/content_files/65_actions_dd.pdf) (pour l'intégralité des actions)

## Faire du citoyen un acteur à part entière dans le développement durable

La Région Rhône-Alpes s'est engagée dans une démarche de développement durable à tous les niveaux de son activité. Dans le cadre de sa nouvelle politique de l'habitat, le Conseil régional favorise financièrement les projets qui concourent à la réalisation des objectifs en matière de développement durable et d'innovation.

Chaque année, plus de **21 millions d'euros** sont alloués en direction des particuliers collectivités et entreprises dans le cadre de la politique régionale de l'énergie. De plus les élus régionaux ont en effet voté **le doublement du nombre d'aides** aux installations utilisant les énergies renouvelables.

Cette somme représente 8 millions d'euros pour les équipements collectifs et plus de 9 millions pour les structures individuelles. Ainsi, chez les particuliers, la Région Rhône-Alpes a subventionné **9000 chauffe-eau solaires, 1000 systèmes solaires combinés** (chauffage et eau chaude), **2700 chaudières à bois et 1000 toits photovoltaïque raccordés au réseau d'électricité**. Au total, ce sont **15 000 foyers** rhônalpins qui se sont engagés sur la voie des énergies renouvelables.

Grâce au différents programmes d'habitat mise en place, aussi bien au niveau national que régional, il est proposé différents **outils** facilitant les démarches liées au développement durable, dans le but d'aider le plus les citoyens à utiliser des énergies renouvelables :

- Le label HQE (**Haute Qualité Environnement**) est un ensemble de normes pour l'habitat, concernant en particulier les économies d'énergie et les énergies renouvelables. L'obtention de ce label permet notamment une baisse des charges. Des subventions permettant à une habitation d'atteindre ce label peuvent également être obtenues de la part de la région.

- Pour récompenser l'innovation, un **prix annuel à l'innovation sociale, environnementale et architecturale** a été lancé par la Région Rhône-Alpes pour récompenser les meilleurs projets Rhônalpins en matière de développement durable et d'innovation.

- La **TVA à 5,5%** pour certains travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les résidences principales, les résidences secondaires ainsi que les biens donnés en location, s'applique très bien à la mise en place de solutions écologiques.

Equipements concernés	Crédits d'impôt
Chaudières à basse température, individuelles ou collectives, utilisées pour le chauffage ou la production d'eau chaude	15 %
Chaudières à condensation, individuelles ou collectives, utilisées pour le chauffage ou la production d'eau chaude	25 % ou 40 %
Matériaux d'isolation thermique	25 % ou 40 %
Appareils de régulation de chauffage et de programmation des équipements de chauffage	25 % ou 40 %
Equipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (chauffe-eau solaire individuel; chauffage et eau chaude solaires) et de pompes à chaleur	50 %
Equipements de raccordement à certains réseaux de chaleur	25 %

- La loi de finances pour 2005 a créé un crédit d'impôt dédié au développement durable et aux économies d'énergie.

Vous pourrez bénéficier de ce crédit d'impôt, que vous soyez **imposable ou non**. En effet, si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent vous sera remboursé. Les personnes non imposables se verront rembourser la totalité du crédit d'impôt.

## Une volonté d'économiser l'énergie : l'exemple de la ville de Chambéry

A une époque où l'énergie devient de plus en plus chère, il devient impératif d'apprendre à bien maîtriser sa facture. Une excellente manière d'économiser sur la facture énergétique (électricité, gaz, fioul), est de ne pas consommer. La ville de Chambéry consomme une grande quantité d'énergie pour garantir le bon fonctionnement de ses installations, bâtiments publics, éclairages publics, véhicules municipaux...

La métropole de Chambéry est en charge de plus de **200 « équipements publics »**, tel que la mairie, les écoles et lycées, ainsi que divers autres bâtiments publics. La facture de chauffage pour l'ensemble de ces bâtiments a augmenté de 300 000€ entre l'année 2004 et 2005, soit concrètement 35€ supplémentaires à payer par habitant. Les bâtiments à chauffer, souvent anciens et mal isolés sont directement mise en cause. Pour lutter contre cette augmentation, les nouveaux bâtiments publics construits sont conformes avec **le label « Haute Qualité Environnement »** qui favorise entre autre l'utilisation de matériaux d'isolation performant dans la conception des bâtiments, l'éclairage naturel plutôt que l'usage de lampes, ainsi que l'utilisation de panneaux solaires pour prendre en charge une partie de la consommation de ces bâtiments. Les premiers résultats sont attendus dans les prochaines années.

Pour chauffer les bureaux de la ville, une nouvelle centrale de chauffage a été construite à Bissy, fonctionnant grâce à la combustion de granulés de bois, fabriqués à partir des sciures issues des scieries. Ces granulés permettent une valorisation des sous produits de l'industrie du bois, et restent moins polluant en comparaison de centrale au gaz ou au fioul. L'installation a coûté 788 000€, et a été financé à 65% par la région. On attend une **baisse de la facture de gaz de la ville de 10%** pour 2007.

La municipalité est aussi en charge de la gestion des éclairages publics. Entre 2003 et 2005, la consommation d'électricité a été **réduite de 5,5%**, pour une **baisse de prix de 1,5%**, alors que pourtant, le nombre de « points lumineux » (tout type de lampadaire) a augmenté de 1,7% durant la même période. Ces économies ont pu être réalisées grâce à l'utilisation d'ampoules de meilleure qualité et de plus faible consommation.

La ville possède **208 véhicules municipaux**. Bien que la consommation globale en carburant baisse chaque année, la facture elle, est en nette hausse à cause de l'augmentation du prix du carburant au litre. Alors en prévention des futurs hausses du prix de l'essence qui sont encore à prévoir, la ville s'est par exemple

équipée de 19 voitures roulant au gaz naturel, de 19 scooters électriques, ainsi que de plus d'une centaine de vélos.

La centrale solaire des Monts, à Chambéry est **la première centrale photovoltaïque de plus de 100 kWc en France**. Elle produit annuellement 120 MWh, soit l'équivalent de la consommation d'électricité de cinquante familles hors chauffage bien sûr.

Le coût de l'installation s'élève à 450 000 €HT, soit 4,5 €/kWc. Les coûts annexes sont de 80 000€ (aménagement et divers). La ville de Chambéry a participé à 20% du montant total, les autres contributeurs étant l'Europe (35%), le Conseil Régional (18%), l'ADEME (14%) et le Conseil Général de la Savoie (13%).

Les recettes de la centrale d'un montant évalué à 12 000 € par an seront réinjectées dans d'autres projets d'installations d'énergies renouvelables dans la région.



Sources : journal municipal n°65.

## Pour plus d'informations :

- **Rhône Alpes**

(Beaucoup de pages disséminées sur le site)

- [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)

Rapports sur le développement durable en Rhône Alpes :

- [http://www.rhonealpes.fr/cortent\\_files/rapport\\_dd\\_07\\_2004.pdf](http://www.rhonealpes.fr/cortent_files/rapport_dd_07_2004.pdf)
- [http://www.rhonealpes.fr/cortent\\_files/rapport\\_dd\\_02\\_2005.pdf](http://www.rhonealpes.fr/cortent_files/rapport_dd_02_2005.pdf)
- [http://www.rhonealpes.fr/cortent\\_files/rapport\\_dd\\_05\\_2006.pdf](http://www.rhonealpes.fr/cortent_files/rapport_dd_05_2006.pdf)

- **EDF**

- [www.edf.fr](http://www.edf.fr)
- [www.edf.fr/html/etiq\\_elec/index.html](http://www.edf.fr/html/etiq_elec/index.html)

« Rapport annuel 2005 sur le développement durable »

- [www.edf.com/html/ra\\_2005/dd.html](http://www.edf.com/html/ra_2005/dd.html)

- **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**

- [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

« L'énergie dans les régions françaises »

- [www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/accueil-regions.htm](http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/accueil-regions.htm)

« Historique de la production d'énergies d'origine renouvelable en France depuis 1970 »

- [www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/pdf/historique-enr02.pdf](http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/pdf/historique-enr02.pdf)

Retrouver ce dossier sur :

- [www.emericdev.com/projets/ecjs2007/dossier-rhonealpes.pdf](http://www.emericdev.com/projets/ecjs2007/dossier-rhonealpes.pdf)

Ainsi qu'un ensemble de documents complémentaires :

- [www.emericdev.com/projets/ecjs2007/infoscomplementaires.zip](http://www.emericdev.com/projets/ecjs2007/infoscomplementaires.zip)